



AMAP DE SAINT-SULPICE LA POINTE  
[amapstsul@gmail.com](mailto:amapstsul@gmail.com)



## Contrat d'engagement OEUFS été 2023 & sept 2023 à juin 2024

<b>Adhérente / adhérent</b> Nom/Prénom :	<b>La paysanne</b> Arlette NOYES
Adresse :	La forêt – 944 route de Labastide
CP	81500 AMBRES
Mail :	<a href="mailto:Arlette.noyes@gmail.com">Arlette.noyes@gmail.com</a>
Tél :	06 51 84 55 20
	N° cert Bio : CER-OPT46670-C161061

Arlette Noyès, paysanne à la ferme de la Forêt à Ambre, en agriculture biologique depuis 2006 (label AB obtenu en 2007) vous propose des œufs issus de son élevage de poules pondeuses.

**Sur ce même contrat vous trouverez l'option été 2023 au choix de chacun.e**

**Et également les deux options proposées pour le contrat annuel de septembre 2023 à juin 2024**

### La paysanne s'engage :

- à approvisionner les Amapiens en produit de qualité, frais, de saison, en provenance de sa ferme.
- être **présente au moins à une distribution mensuelle** afin de donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et répondre aux questions des adhérents.
- être **transparente** sur le mode de fixation du prix et de ses méthodes de travail et certifiée en agri. bio.
- en cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer tout ou partie des produits prévus, elle s'engage à informer les adhérents et à mettre en place des solutions de **compensation**.
- à **respecter le règlement intérieur de l'AMAP** et la **charte des AMAP**.

### L'adhérente/ l'adhérent s'engage :

- à prendre **un panier de 1 douzaine d'œufs minimum par mois pour le contrat annuel**.
- à **régler d'avance**, dès le dépôt du contrat, par chèque, débités en 1 fois, en 2 fois ou mensuellement. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants.
- à commander un nombre de paniers au moins équivalent au nombre de distributions.
- à **prévenir** le référent de l'Amap de **son absence** à l'une des livraisons au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, le panier sera redistribué à des associations caritatives à vocation alimentaire.
- à **participer activement au fonctionnement de l'AMAP, à son esprit, à son devenir afin que la rencontre ne devienne pas un « marché secondaire »**.
- à payer son **adhésion** à l'AMAP de Saint-Sulpice La Pointe qui comprend la cotisation annuelle d'un euro pour le réseau des AMAP du Tarn.
- à **respecter le règlement intérieur de l'AMAP** et la **charte des AMAP**.

- Arlette propose des paniers d'œufs pour l'été du 10 juillet au 21 août 2023.
- Arlette propose des paniers d'œufs chaque mois du 11 septembre 2023 au 24 juin 2023.

Chaque panier se compose d'un minimum de 12 œufs par mois au tarif de 5.50 €.

L'Amapienne/ l'amapien choisit le nombre de paniers de 12 œufs par mois ou par quinzaine

**Contrat été 2023 : L' amapien.ne choisit le nombre de livraisons et le nombre de paniers de 12 œufs**

Dates livraisons	Prix à la douzaine	Nbre de douzaines par livraison	Montant
10/07/2023	5,50€		
24/07/2023	5,50€		
07/08/2023	5,50€		
21/08/2023	5,50€		

**1-Contrat annuel d'engagement : Livraison par mois (choisir le nombre de douzaine souhaité)**

produit	Prix à la douzaine	Nbre de douzaines par livraison	Nbre de livraisons	Montant
OEUFS	5,50€		10	

ou

**2-Contrat annuel d'engagement : Livraison par quinzaine (choisir le nombre de douzaine souhaité)**

produit	Prix à la douzaine	Nbre de douzaines par livraison	Nbre de livraisons	Montant
OEUFS	5,50€		20	

**Paiements de l'ensemble du ou des contrats choisis (été et/ou/pas annuel) :**

en 1 fois : soit 1 chèque de ..... €

en 2 fois : soit 2 chèques de ..... €

par mois : soit 10 chèques de .....€

**Les chèques seront libellés au nom de Arlette NOYES.**

Ils seront remis à la Paysanne au début de la saison (juillet ou sept), en milieu de saison ou chaque mois.

**Dates, lieu et horaire de distribution : (dates en gras = livraison mensuelle)**

La distribution se fera le lundi de 18h à 19h à Polyespace à St-Sulpice selon le calendrier précisé ci-après

DATES DE LIVRAISON	DATES DE LIVRAISON
Lundis <b>11</b> et 25 septembre 2023	Lundis <b>12</b> et 26 février 2024
Lundis <b>09</b> et 23 octobre 2023	Lundis <b>11</b> et 25 mars 2024
Lundis <b>13</b> et 27 novembre 2023	Lundis <b>08</b> et 22 avril 2024
Lundis <b>11</b> et 18 décembre 2023	Lundis <b>13</b> et 27 mai 2024
Lundis <b>08</b> et 22 janvier 2024	Lundis <b>10</b> et 24 juin 2024

Contrat établi en deux exemplaires, un pour la Paysanne, un pour l'Amapienne/l'amapien.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures :

L'adhérente/adhérent

La paysanne

Référente: Stéphanie Fileri - 06 52 37 68 07 - [amapstsul@gmail.com](mailto:amapstsul@gmail.com)  
Toutes les informations sur le site: <http://saintsulpice.reseauamaptarn.fr/>